

-
- ▶ Un différend qui aurait pu faire chuter les exportations canadiennes de blé vers les États-Unis à moins de la moitié de leurs niveaux existants a été résolu grâce à la négociation d'un protocole d'entente bilatéral sur le commerce des céréales. Le protocole préservait l'accès du Canada et établissait une « Commission mixte sur les céréales », dont le rôle sera d'étudier les systèmes de soutien et de commercialisation des céréales en vigueur dans les deux pays, et de faire des recommandations non obligatoires à ce sujet;
 - ▶ L'action du gouvernement canadien, notamment au moyen d'une contestation à laquelle a fait droit un groupe spécial du GATT, a permis de faire en sorte que les exportations canadiennes de tabac ne soient pas touchées par les exigences américaines se rapportant au contenu intérieur et autres exigences de nature à restreindre le commerce.
 - ▶ Les organismes canadiens et américains chargés de l'immigration et des douanes ont mis au point un accord frontalier qui favorisera le commerce international, facilitera la circulation des personnes et des produits par delà la frontière et réduira les coûts; et
 - ▶ Des consultations ont été engagées aux termes des dispositions de l'ALENA relatives au règlement des différends, en vue d'obtenir l'assurance des États-Unis que l'Accord États-Unis-Russie sur la suspension des mesures antidumping contre l'uranium russe serait appliqué et administré d'une manière propre à minimiser ses répercussions négatives sur les exportations canadiennes d'uranium vers le marché américain.

La grande majorité des échanges entre le Canada et les États-Unis se déroulent sans entrave, mais des obstacles subsistent à la libre circulation des produits, des services et des investissements entre le Canada et les États-Unis. Le présent répertoire constitue un abrégé explicatif de l'éventail et de la complexité des obstacles auxquels se heurtent les gens d'affaires canadiens à l'échelon fédéral des États-Unis, à l'échelon des États et à l'échelon local. Le gouvernement canadien s'efforce de réduire les obstacles en question. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera de surveiller attentivement les lois et réglementations américaines, en évaluant leurs conséquences pour le Canada et en faisant des observations aux autorités américaines afin d'influer sur le cours des événements lorsque l'accès des entreprises canadiennes est menacé. Dans les cas où des obstacles seront incompatibles avec les obligations des États-Unis aux termes de l'OMC ou de l'ALENA, le Canada travaillera à leur élimination en invoquant les dispositions des accords en question relatives au règlement des différends. Dans les autres cas, les obstacles au commerce continueront d'être évoqués dans nos échanges avec les États-Unis, à la faveur de consultations et de négociations.
